

# Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FRO0140107R8

31/03/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Diversifiés internationaux - dominante taux

## Orientation de gestion

Le FCP vise à obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux avec une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**27/06/2025**

Date de lancement de la part  
**01/08/2025**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Fonds mixte**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OFIPAMR FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,60%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,63%**

Indice de référence  
-



▶ Actif net du fonds	612,78 M€
▶ Actif net de la part	0,00 M€
▶ Valeur liquidative	99,92 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	-	-



### ▶ Gérants



Jean-François Fossé Geoffroy Carteron

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



### ▶ Durée de placement recommandée

5 ans



### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,81	-
▶ Couverture note ESG	96,07%	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

## Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FR00140107R8

31/03/2026



Structure du  
portefeuille

### ► Répartition par type d'exposition

En %	Fonds
Monétaire	45,0
Dette souveraine Europe zone euro	17,0
Actions Etats-Unis	9,6
Actions Europe zone euro	8,6
Dette d'entreprises hauts rendements Europe	6,1
Dette d'entreprises marchés émergents Hard currency	3,5
Dette d'entreprises Europe zone euro	2,3
Dette d'entreprises globales	1,6
Actions Emergents	1,0
Actions Japon	0,9
Actions Europe hors zone euro	0,3
Dette souveraine Etats-Unis	0,1
Actions Europe	0,1

### ► Décomposition de la poche actions

En %	Fonds
Emergents	4,8
Etats-Unis	47,1
Europe	0,6
Europe hors zone euro	1,3
Europe zone euro	42,0
Japon	4,3

### ► Décomposition de la poche taux

En %	Fonds
Dette souveraine	55,6
Dette d'entreprises marchés émergents	11,5
Dette d'entreprises	13,0
Dette d'entreprises hauts rendements	19,9

### ► Principales positions (hors liquidités)<sup>(4)</sup>

En %	Fonds
Ofi Invest ESG Monétaire Parts Ic	19,31
Ofi Invest ESG Liquidités Part I	19
APR26 SX5E C @ 5800.000000	9,4
ISHARES CORP BOND INTEREST RATE	6,11
Ofi Invest US Equity Active UCITS ETF	5,05

### ► Profil / Chiffres clés<sup>(5)</sup>

Taux d'exposition actions (%)	21,26
Taux d'exposition taux (%)	31,96
Pourcentage liquidités	46,77

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

## Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FR00140107R8

31/03/2026



### ► Commentaire de gestion

La guerre opposant les États Unis, Israël et l'Iran a dominé l'actualité du mois de mars et s'est rapidement imposée comme un facteur déterminant pour l'ensemble des économies mondiales. La remise en cause de l'accès au détroit d'Ormuz, par lequel transitent environ 20 % du pétrole mondial et 20 % du gaz naturel liquéfié, a déclenché un choc d'offre, propulsant les prix de l'énergie à la hausse.

Cette flambée a eu deux conséquences immédiates sur les marchés. D'abord, une remontée rapide des anticipations d'inflation. Ensuite, un ajustement brutal des anticipations de politique monétaire : les investisseurs ont revu à la hausse leurs projections de taux directeurs, effaçant les scénarios accommodants. Dans ce contexte, les données macroéconomiques ont été reléguées au second plan, éclipsées par les déclarations du président américain, dont l'impact sur les marchés s'est révélé bien supérieur.

Les banques centrales des pays développés se sont réunies comme prévu à la mi mars. Sans surprise, aucune modification de politique monétaire n'a été annoncée. En revanche, le ton adopté a été nettement plus prudent. Les banquiers centraux ont explicitement reconnu les risques inflationnistes liés au conflit. Christine Lagarde a notamment insisté sur la volonté de la BCE de rester prête à réagir si nécessaire. Aux États Unis, le discours de la Fed a également reflété une vigilance accrue, même si la trajectoire de taux n'a pas été formellement modifiée.

Les marchés ont réagi avec force à ce changement de régime. Alors qu'ils anticipaient encore une normalisation des taux européens vers la neutralité d'ici fin 2026, ils intègrent désormais trois hausses supplémentaires. Au Royaume Uni, deux baisses de taux attendues ont été remplacées par deux hausses d'ici la fin de l'année. Aux États Unis, les deux baisses prévues ont été totalement effacées.

Les marchés de taux ont été marqués par une volatilité extrême tout au long du mois. Les séances se sont succédé au rythme des espoirs de désescalade, qui entraînaient des mouvements de détente, puis des craintes d'un enlisement du conflit, qui provoquaient au contraire des tensions rapides sur les rendements. Cette alternance a été amplifiée par les déclarations du président américain, devenues le catalyseur majeur de la volatilité au cours du mois.

Dans ce contexte, les marchés obligataires ont été particulièrement secoués. Aux États Unis, le taux à 10 ans s'est tendu de 38 points de base pour atteindre 4,32 %. En zone euro, la pression s'est concentrée sur les maturités courtes, mais les segments longs n'ont pas été épargnés : le Bund à 10 ans a progressé de 36 points de base à 3 %, l'OAT de même échéance de 50 points de base à 3,72 %, après un pic à 3,83 %, son plus haut niveau depuis juin 2009. Le BTP italien à 10 ans a bondi de 64 points de base à 3,91 %. Au Royaume Uni, le 2 ans termine le mois à 4,40 % (+91 pb) et le 10 ans à 4,91 % (+68 pb). Au Japon enfin, la courbe s'est pentifiée, tirée par le 30 ans qui clôture à 3,70 %, en hausse de 37 points de base.

En début de mois, nous avons réduit la duration active du portefeuille à 0,20 année, avant de la remonter progressivement pour atteindre 0,60 année en fin de période. Nous avons renforcé nos expositions sur l'Italie et l'Espagne afin de tirer parti de l'élargissement des spreads sur les actifs risqués. Nous avons également réajusté nos positions sur les parties longues des courbes, en réallouant une partie de ces expositions vers les maturités plus courtes, dont les niveaux de rendement nous paraissaient particulièrement attractifs.

## Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FR00140107R8

31/03/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	18/03/2002
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FR00140107R8

31/03/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SPREAD MOYEN	<p>Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.</p>	SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
SENSIBILITÉ CRÉDIT	<p>La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.</p>	SENSIBILITÉ TAUX	<p>La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.</p>
RATING MOYEN	<p>Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.</p>	RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>
DURATION	<p>La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.</p>	ÉTOILES SIX FINANCIER	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>
TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>	VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>

DÉLAI DE RECOURVEMENT

SRRI

SFDR

RATIO DE SHARPE

PERTE MAXIMALE

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

## Ofi Invest Patrimoine Monde M RF

FR00140107R8

31/03/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.